



**RECONDUCTION n° 13/1
DU PROCES-VERBAL n° 08 - A - 280**

Selon l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant	Une gamme de cloisons distributives composées de deux parements en double épaisseur de plaques de plâtre BA 13
Demandeur	F.F.B. / U.M.P.I. 9, rue de la Pérouse FR - 75784 PARIS cédex 16
Extensions de classement reconduites	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'EFFECTIS France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : Aucune.
Durée de validité	Le procès-verbal de référence et les extensions de classement mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : 10 septembre 2018. Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par EFFECTIS France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Maizières-lès-Metz, le 5 juillet 2013



Renaud SCHILLINGER
Responsable de Pôle
« Cloisonnements verticaux »



Hervé RYCKEWAERT
Chef du Service Essais